



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Votants : 23 (C. Favre a donné pouvoir à JY. Gonod, C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à A. Delalande)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et le neuf décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V., Renoud-Lyat C., Verne O. et MM BillouDET G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., De Crombrughe M., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mme Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Delalande A.) et M. Favre C. (a donné pouvoir à Gonod JY.)

Secrétaire de séance : Victoria Poli

Objet : Participation à l'assainissement collectif (PAC) pour l'année 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de définir les participations pour raccordement au réseau communal d'assainissement des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2023.

Où l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter de 7% le montant de la participation pour raccordement, qui sera donc fixée à **1 698 € hors TVA** par logement ou par branchement professionnel, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour copie conforme
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le
Le Maire,